



Radio France

1 2 3 4 5 0

france-2 france-3 france-4 france-5 france-0

## **Radio France et France Télévisions : non à la sous-traitance de l'information**

Les matinales radio-télévisées sur France Bleu vont se développer dans l'ensemble des 44 locales du réseau d'ici 2022. Pour assurer la mise en images des émissions radio, France Télévisions et Radio France ont décidé d'embaucher entre 60 et 80 « éditeurs visuels ».

Ces éditeurs visuels seront détenteurs de la carte de presse. Mais, pour éviter de les embaucher, ces deux entreprises de l'audiovisuel public préfèrent opter pour de la sous-traitance. Ces journalistes éditeurs visuels seront salariés d'une entreprise de presse et mis à disposition de Radio France. Radio France paiera cette entreprise de presse et touchera un montant équivalent de la part de France Télévisions, qui a promis de prendre à sa charge tous les coûts du déploiement des matinales radio-télévisées.

Sous-traiter à des sociétés privées les éditeurs visuels, c'est-à-dire le travail journalistique du choix des images d'illustration en provenance... de France Télévisions, c'est l'une des nombreuses hérésies de ce projet « low-cost ».

Pour le SNJ-CGT, c'est le début de la sous-traitance de l'information à Radio France... en plus validée par France Télévisions. Les journalistes « éditeurs visuels » auront donc une carte de presse, travailleront pour la rédaction, participeront aux conférences de rédaction, mais seront embauchés par une autre entreprise de presse. Il y aura donc deux statuts de journalistes travaillant pour Radio France. Les éditeurs visuels ne bénéficiant pas du même salaire, des mêmes grilles et des mêmes droits, ni même de l'ensemble des prestations sociales des CSE.

Et quid de leur avenir ? La convention discutée entre les deux entreprises de l'audiovisuel public ne courra que jusque 2022. La direction de Radio France le reconnaît, la sous-traitance a également pour but de pouvoir débaucher facilement et sans contrainte, en cas d'arrêt des matinales radio-télévisées.

Le SNJ-CGT réaffirme que cette volonté de Radio France et de France Télévisions de faire de la « radio filmée » est une catastrophe, autant du point de vue éditorial que du point de vue social. La porte a été ouverte par la mise en images des matinales de certaines antennes de France Bleu. Au départ présentée comme une expérimentation, celle-ci sera donc généralisée à partir de la rentrée, sans qu'aucun bilan n'ait été réalisé, malgré les nombreux dysfonctionnements et soucis sur la qualité.

Le SNJ-CGT continuera de se battre pour que les nouveaux projets éditoriaux, aussi bien à Radio France qu'à France Télévisions, relèvent de réels développements, avec des moyens à la hauteur.

**Paris, le 10 juillet 2019**